

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP) Commune: 034069 Cazouls-lès-Béziers Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le Section Feuille(s) : 03 Qualité du plan : non régulier Echelle d'origine: 1/2500 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 31/03/2005 CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A -D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau B -En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain; C -D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le\_\_\_ par M Aurélien MAURIN géomètre à BÉZIERS Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 Cachet du rédacteur du document : Document dressé par Aurélien MAURIN à: BEZIERS Date: 19/12/2024 Signature: (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou

(3) Préciser les noms et qualités du signalaire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

technicien retraité du cadastre, etc ...).





